

FICHE PROCESSUS DE NOMINATION D'UN CHEF D'ÉTABLISSEMENT 2nd degré DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN ILLE ET VILAINE

Établissement sous Tutelle diocésaine

- + *Concertation avec le Chef d'établissement sortant sur l'annonce officielle de son départ.*
- + *Lors d'une visite de Tutelle, consultation de la Communauté Éducative en prévision du recrutement d'un nouveau Chef d'établissement ; en lien avec le CNEAP pour les établissements qui relèvent de l'enseignement agricole.*
- + *Préparation du profil de poste par la Tutelle diocésaine, en lien avec le CNEAP pour les établissements qui relèvent de l'enseignement agricole.*

- + Publication du poste de Direction à pourvoir.
- + Recueil des candidatures.
- + Première sélection des candidatures sur dossier.
- + Entretien(s) avec le Directeur diocésain et les délégués de Tutelle. Association du CNEAP pour les établissements qui relèvent de l'enseignement agricole.
- + Recherche par le Directeur diocésain de l'avis favorable de l'Organisme de Gestion de l'établissement pour le candidat pressenti.
- + Consultation du Conseil de Tutelle.
- + Nomination par le Directeur diocésain par remise de la lettre de mission.
- + Mise à la disposition du candidat retenu de son contrat de travail et avenant financier.
- + Présentation du nouveau Chef d'établissement à la Communauté Éducative à la fin de l'année scolaire précédant l'année de nomination.
- + Installation en début d'année scolaire avec explicitation de la lettre de mission.

M. Michel PELLÉ,
Directeur diocésain de l'Ille-et-Vilaine.